

geux d'être au fait de notre organisation sociale.

Agréer, bien cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

† L.-N. ARCH. DE CYRÈNE,  
Administrateur."

—  
" CABINET DU PROCUREUR-GÉNÉRAL

Québec, 29 novembre 1895.

Monsieur C.-J. Magnan,

Professeur à l'École normale Laval.

Mon cher Monsieur,

Je ne saurais assez vous dire combien j'ai été sensible à l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'offrant l'hommage de votre livre, et je vous prie d'agréer mes plus sincères remerciements pour cette marque d'attention si pleine de courtoisie et de délicatesse.

Je considère une telle dédicace d'autant plus flatteuse pour moi que les pages que vous allez livrer à la publicité portent toutes l'empreinte d'un talent réel et le reflet d'un patriotisme éclairé.

En élaborant l'ouvrage dans lequel vous avez eu la bienveillance d'associer mon nom au vôtre, vous avez voulu mettre vos aptitudes au service de la jeunesse canadienne, et si j'en juge par le mérite de votre œuvre, vous devrez atteindre sûrement le but vers lequel tendent vos nobles aspirations.

J'ai étudié attentivement la partie légale de votre travail : elle m'a semblé parfaite, et, si ma recommandation sur ce point peut vous être de quelque utilité, je vous la donne du même cœur que je vous adresse mes plus sympathiques félicitations.

Agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments, et croyez-moi votre tout dévoué,

TH. CHASE-CASGRAIN."

Ces deux témoignages constituent la plus belle récompense que nous puissions recevoir en retour du rude travail que nous nous sommes imposé depuis six mois et des dépenses considérables que la publication de notre *Manuel* a occasionnés.

Nous espérons que les maisons d'éducation, les instituteurs, les institutrices et les municipalités scolaires voudront bien encourager l'œuvre que nous avons entreprise : celle de préparer la jeunesse catholique aux luttes de l'avenir.

Le *Manuel de Droit civique* forme un joli volume de 416 pages, orné de cartes et de gravures et traitant tout ce qui concerne la Constitution et les Institutions du pays. L'ouvrage est imprimé sur bon papier et relié avec grand soin.

Prix : *En détail*.—60 centins l'unité ; envoi franco par la poste : 65 centins.

*En gros*.—50 centins l'unité, soit \$6,00 la douzaine, frais d'expédition en sus.

Pour achats en détail, s'adresser aux libraires suivants : *Québec* : Filteau, rue Buade ; Langlais, rue Saint-Joseph, Saint-Roch ; *Lévis* : Mercier ; *Montréal* : Cadieux & Derome, rue Notre-Dame, Beauchemin & Fils, rue Saint-Paul ; *Trois-Rivières* : Ayotte.

Pour achats en gros, s'adresser à C.-J. Magnan, École normale Laval, ou, 150, rue Saint-Olivier.

—  
**Rapport du Surintendant de l'Instruction publique**  
—

Québec, 28 octobre 1895.

L'honorable L.-P. PELLETIER,

Secrétaire de la Province, Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, pour l'information de la Législature, mon rapport de l'année scolaire qui s'est terminée le 30 juin 1895.

Appelé par le gouvernement de cette province, en avril dernier, à remplir les fonctions de Surintendant de l'Instruction publique, j'ai eu l'honneur de succéder à un homme qui, par sa haute intelligence et son